



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports
Siège Social : 13, rue Trigance - 13002 MARSEILLE

COUPE DE FRANCE DES CLUBS F.F.P.J.P. 2019/2020

Le 17 Octobre 2018

Madame, Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous le calendrier de la coupe de France 2019-2020.

26 Mars 2019 Date Butoir de réception des équipes inscrites au Niveau Départemental

20 Aout 2019 Date Butoir de réception des équipes qualifiées au Tour de Zone

29 Septembre 2019	Date du premier tour de la compétition.
10 Novembre 2019	Date du deuxième tour de la compétition.
22 Décembre 2019	Date du troisième tour de la compétition.
02 Février 2020	Date du quatrième tour de la compétition.
15 Février 2020	Date des 16e de finale nationale par tirage intégral.
16 Février 2020	Date des 8e de finale nationale.
Du 13 au 15 Mars 2020	Date de la Finale Nationale : Lieu à définir

Participation FFPJP aux frais de déplacement des Clubs

<i>1er Tour en zone</i>	<i>160 €</i>
<i>2ème Tour en zone (Cadrage et 16ème)</i>	<i>210 €</i>
<i>3ème Tour en zone (1/8ème)</i>	<i>260 €</i>
<i>4ème Tour en zone (1/4 de finale)</i>	<i>350 €</i>

A partir des 16ème de finale : Frais de déplacement base Via Michelin (2 voitures)

<i>16ème de finale nationale (perdants)</i>	<i>480 € + Frais via Michelin</i>
<i>8ème de finale nationale (perdants et gagnants)</i>	<i>950 € + Frais via Michelin</i>
<i>Quart de finale</i>	<i>1200 € + Frais via Michelin</i>
<i>Demi-finale</i>	<i>2000 € + Frais via Michelin</i>
<i>Finaliste</i>	<i>3200 € + Frais via Michelin</i>
<i>Vainqueur</i>	<i>4500 € + Frais via Michelin</i>

Précision importante : Les remboursements des frais de déplacements et indemnités, du 1^{er} tour jusqu'au 4^{ème} tour de Zone 2019/2020, seront effectués sur la fiche financière 2020.

Seuls les remboursements, concernant les clubs ayant participé à partir des 16^{ème} de finale nationale, seront effectués directement aux clubs qui devront fournir un RIB pour être remboursés.